

**Florence CORGNET**  
Ordre des Géomètres, Experts n°5765  
27 rue du Docteur Bardon - 19100 BRIVE  
Tél. 05 55 24 24 21

"Broussoux"

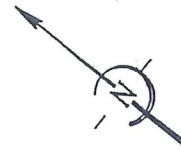
Section AN n° 386

Propriété DUPUY Monique

Section AN, Chemin Rural

# PLAN DE DIVISION

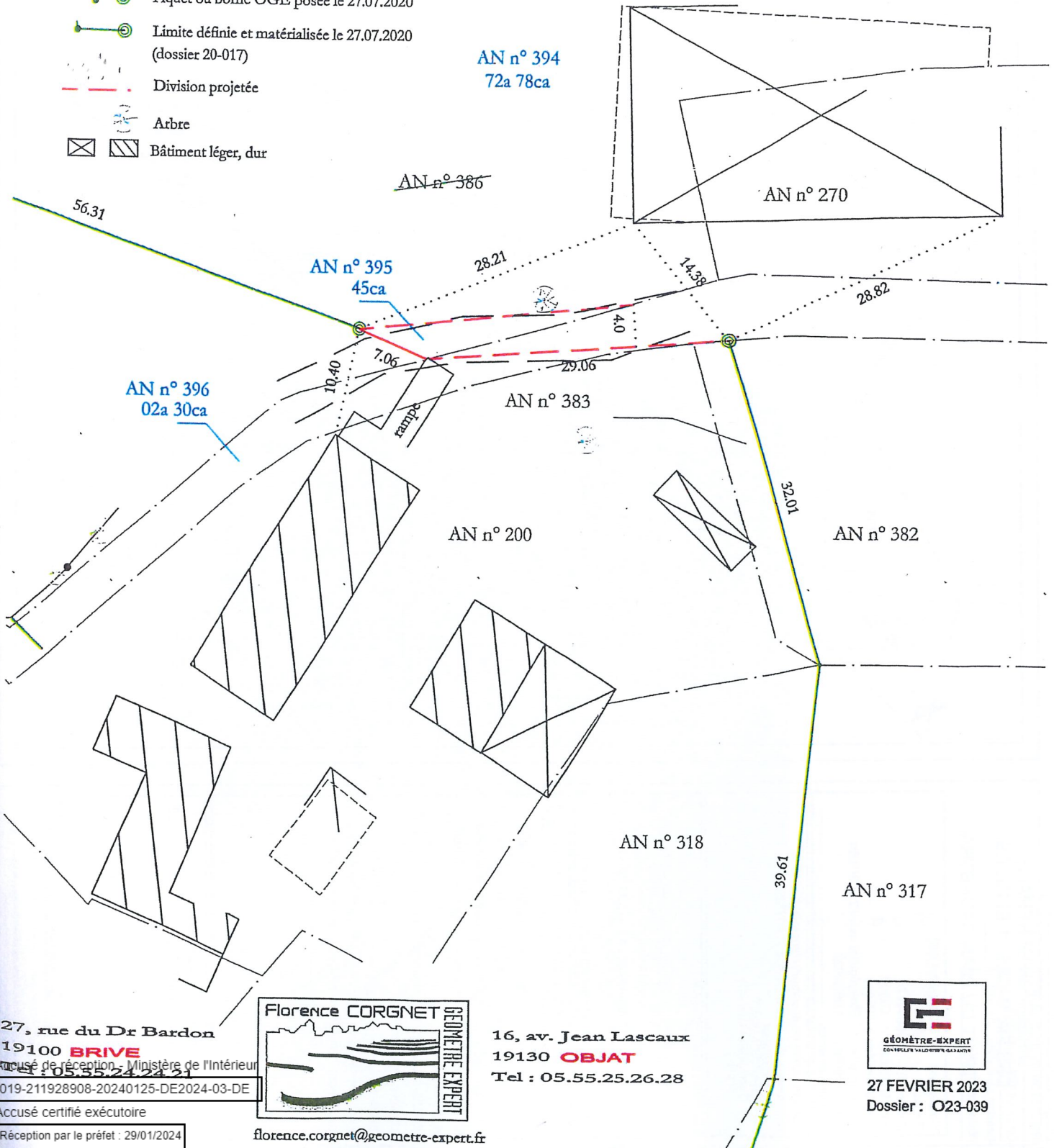
## Déplacement du Chemin Rural



### LEGENDE

- Application cadastrale sans valeur juridique
- Piquet ou borne OGE posée le 27.07.2020
- Limite définie et matérialisée le 27.07.2020 (dossier 20-017)
- Division projetée
- Arbre
- Bâtiment léger, dur

Echelle : 1/500

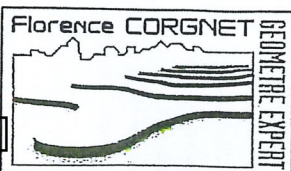


27, rue du Dr Bardon  
19100 BRIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
019-211928908-20240125-DE2024-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2024  
Publication : 29/01/2024



florence.corgnet@geometre-expert.fr

16, av. Jean Lascaux  
19130 OBJAT  
Tel : 05.55.25.26.28



27 FEVRIER 2023  
Dossier : O23-039

Direction Générale des Finances Publiques  
 Service des Finances Publiques  
 20000 Brive-la-Gaillarde  
 Tél. : 05 55 18 35 16  
 Fax : 05 55 18 35 17  
 Site : www.finances.gouv.fr  
 Publication : 29/07/2024

YSSANDON (289)  
 AN  
 000 AN 01  
 Feuilles(s) :  
 Echelle originale : 1/2000  
 Echelle actuelle : 1/1000  
 Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980  
 Date de l'édition : 17/07/2023  
 Support numérique :

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 447 A  
 Document vérifié et numéroté le 17/07/2023  
 Par Tim MANDEMENT  
 Technicien-Géomètre  
 Signé

Cachet du service d'origine :  
 POLE TOPO, DE GEST, CADASTRALE  
 C.F.I.P. BRIVE LA GAILLARDE  
 50 boulevard Gontran Royer  
 19100 BRIVE LA GAILLARDE  
 Téléphone : 05.55.18.35.16  
 scif19.plgc@tgifp.finances.gouv.fr

**CERTIFICATION**  
 (Art. 25 du décret n° 85-471 du 30 avril 1985)  
 Le présent document d'arpentage, certifié, par des  
 propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
 A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
 B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué  
 sur le terrain ;  
 C - D'après un plan d'arpentage de bornage, dont copie  
 jointe, dressé le ----- par -----  
 géomètre à -----  
 Les propriétaires déclarés ont pris connaissance  
 des informations, lues au dos de la chemise 6463.  
 A -----, le -----

**Modification selon les explications d'un acte public**

D'après le document d'arpentage dressé  
 Par FLORENCE CORGNET  
 Réf. : 023-039  
 Le 27/02/2023  
 (2)

(1) Dans le cas contraire, la borne a été vérifiée sur place, dans un délai de six mois, par  
 un géomètre habilité à cet effet, par le service des Finances Publiques.  
 (2) Qualité de la personne appelée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du  
 Cadastre, etc...)  
 (3) Préférer le nom et qualif. du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué,  
 représentant qualifié ou tuteur, etc...).

